

De l'électricité dans l'air du Périgord

DORDOGNE Près de 20 communes ont pris un arrêté hostile au déploiement des compteurs Linky. C'est le cas de Montferland-du-Périgord, assigné hier au tribunal par le préfet

DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

De tout temps, la Dordogne a été une terre de révoltes et de rébellions. Rien d'étonnant à ce que, au pays de Jacquot le Croquant, le mouvement de protestation contre l'arrivée des compteurs électriques Linky trouve un terrain propice ! Parmi les 270 communes françaises hostiles à l'arrivée de ces boîtiers communicants, une vingtaine apparaissent sur la carte du département. Indifférente dans un premier temps, Enedis, filiale d'EDF, tente désormais de circonvenir la fronde qui gagne du terrain dans l'Hexagone en assignant, avec l'appui de l'État, les récalcitrants en justice.

La loi pour Enedis

Hier, devant le tribunal administratif de Bordeaux, où la préfecture de la Dordogne sollicitait en référé la suspension de l'arrêté anti-Linky pris par le Conseil municipal de Montferland-du-Périgord, l'entreprise publique a réclamé la condamnation de

ce village microscopique ? « C'est une situation d'iniquité », déplore Patrice Delègue en invoquant l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. La procédure est ainsi faite qu'elle n'a laissé que quinze jours à la commune pour préparer l'audience, alors qu'elle n'a ni la compétence juridique ni les moyens de s'offrir un avocat (1). Fort heureusement, les conseils et la pratique de l'infatigable militant antinucléaire Stéphane Lhomme sont gratuits.

5 milliards d'euros doivent être investis pour financer la vague Linky

la commune au versement de 4 000 euros d'indemnités. Soit 20 fois la subvention annuelle attribuée à la bibliothèque de ce petit village du Bergeracois de 170 habitants. « 3 millions de compteurs ont déjà été installés. Ils fonctionnent depuis des mois et des mois et il y a zéro problème », s'agace M^{me} Claire Bascou, la juriste du cabinet Adamas mandatée par Enedis pour amener à résipiscence les collectivités qui regimbent.

« Ces 35 millions de compteurs vont partir au rebut. Quel gaspillage ! » (Christine Grimal)

Les opposants se heurtent de fait à un mur juridique. En 2012, après le vote de la loi, l'association de consommateurs UFC-Que choisir a saisi en pure perte le Conseil d'État pour tenter de bloquer la généralisation de ces compteurs. À l'échelon local, le principe de la libre administration des collectivités est inopérant. Les communes ne sont pas habilitées à prendre des arrêtés d'interdiction.

qui va recouvrir la France. À Montferland-du-Périgord, le chiffre irrite. Les habitants sont un peu comme les usagers des TER sacrifiés au profit des lignes TGV. Les choix publics creusent la fracture territoriale au risque d'attiser les votes de protestation. « Ici, nous n'avons pas besoin de nouveaux compteurs mais de haut débit. Internet fonctionne très mal », peste Christine Grimal.

(1) La décision sera rendue en fin de semaine, l'affaire devant être examinée au fond d'ici quelques mois.

Elles ont transféré leur compétence en matière de réseau à des intercommunalités ou à des syndicats départementaux qui ont concédé le service public de la distribution à la filiale d'EDF. Seul le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, pourrait légitimer. Mais uniquement en cas de risque imminent. Jusqu'à présent, il n'a pas sauté aux yeux des magistrats.

« Il n'y aura pas d'économies »

« Nous avons pris en compte les inquiétudes des habitants », insiste la première adjointe de Montferland-du-Périgord, Christine Grimal. L'arrêté municipal controversé liste en effet les arguments avancés par les uns et les autres. Des atteintes à la vie privée liées à l'exploitation commerciale des données recueillies par ces compteurs communicants aux incertitudes relatives aux dangers potentiels des ondes électromagnétiques, l'inventaire est plutôt exhaustif.

« Ce qui choque surtout les gens, c'est le coût, poursuit Christine Grimal. En Espagne et au Québec, les factures ont augmenté. Contrairement



Au centre, Christine Grimal, première adjointe de Montferland-du-Périgord, et Patrice Delègue, conseiller municipal. T. DAVIDIN/50

à tout ce qui est asséné, il n'y aura pas d'économies pour l'utilisateur. Pourquoi les changer, alors que les anciens fonctionnent parfaitement bien ? Ces 35 millions de compteurs vont partir au rebut. Quel gaspillage ! » Le temps du débat, si tant est qu'il ait véritablement eu lieu, a vécu. Le rouleau compresseur d'EDF s'est mis en marche.

Dans cette commune isolée, située à deux heures et demie en voiture de

Bordeaux, aller au tribunal impressionne un peu. Le conseiller municipal Patrice Delègue, l'un des rares à ne pas craindre de prendre la parole en public, a été désigné porte-parole. Il avoue volontiers sa gêne. Pourquoi l'urgence, pourquoi un référé alors que les compteurs Linky ne doivent débarquer à Montferland-du-Périgord qu'en juillet 2019 ? Y a-t-il à ce point péril en la demeure pour clouer le bec à la voix dissonante de